



Question-réponse

<i>Thème</i>	<i>Financement</i>
<i>Titre</i>	<i>PLI/Prêt locatif intermédiaire</i>
<i>Date</i>	<i>Janvier 2006</i>
<i>Numéro</i>	<i>02/2006</i>

Quelles sont les plafonds de loyer pour les logements financés avec un prêt locatif intermédiaire (arrêté du 29/07/04 : JO du 31/07/04) pour l'année 2006 ?

Les plafonds PLI/Prêt locatif intermédiaire sont égaux aux deux tiers des plafonds Robien.

Paris et communes limitrophes	15.91
Reste de la zone A	13.26
Zone B	9.21
Zone C	6.63

Ces plafonds de loyers sont exprimés en euros/mois/m² de surface utile (surface habitable augmentée de la moitié, dans la limite de 8 m² par logement, de la surface des annexes).